

Objectif stratégique n° 3:

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

102. La nécessité d'améliorer la protection sociale est au cœur des préoccupations de l'OIT depuis sa création. En dépit du progrès socio-économique, de graves problèmes continuent à se poser, comme en témoigne notamment le fait que plus d'un million de personnes meurent chaque année des suites d'un accident du travail. Un grand nombre de travailleurs ne bénéficient toujours pas des formes de protection les plus élémentaires, surtout dans l'économie informelle, tandis que d'autres vivent dans une précarité croissante. Il apparaît de plus en plus que beaucoup de programmes publics de protection sociale ne garantissent pas la sécurité promise, certains se soldant de fait par un échec complet. Les tendances budgétaires, l'assouplissement des relations de travail, le développement de la dépendance et le vieillissement de la population réduisent la capacité des gouvernements de financer les régimes de sécurité sociale.

103. Certains problèmes importants se retrouvent un peu partout dans le monde. Les femmes, par exemple, sont confrontées à des problèmes de protection sociale, que ce soit parce qu'elles sont victimes de discrimination, que les possibilités d'accueil des jeunes enfants sont limitées ou inexistantes ou qu'elles ne bénéficient d'aucune protection de la maternité. D'autres problèmes sont plus spécifiques à certaines régions. C'est ainsi que la pandémie du VIH/SIDA – aujourd'hui une tragédie à l'échelle mondiale – se fait plus particulièrement sentir en Afrique subsaharienne, où elle a des implications sérieuses pour les systèmes de protection sociale et le marché du travail.

104. L'OIT entend plaider en faveur d'un accès plus large aux programmes de protection sociale, aussi bien pour des raisons de dignité humaine que pour des raisons économiques. La question sera examinée en 2001 à la Conférence internationale du Travail, à l'occasion du débat sur l'élaboration d'un cadre pour une sécurité sociale qui soit financièrement stable, socialement efficace et suffisamment souple pour tenir compte des priorités et du niveau de développement des pays. L'un des principaux objectifs est d'assurer une protection sociale à chacun, sans oublier les femmes et les membres de groupes souvent victimes d'exclusion, tels que les migrants.

105. Compte tenu de la libéralisation des méthodes traditionnelles de réglementation et de la diminution des ressources publiques y afférentes, le BIT se doit de concentrer son attention sur les besoins de protection sociale, notamment en matière de santé et de sécurité. Le débat sur les coûts et les avantages de la protection sociale obligatoire ou facultative ne fait que s'amplifier, et le BIT continuera à diffuser des informations et des résultats pratiques et faciles à utiliser tout en apportant son appui à des réseaux volontaires. Il appliquera la même approche aux campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur le VIH/SIDA et le monde du travail en s'inspirant de la résolution adoptée par la Conférence à sa 88^e session (2000)¹.

Tableau 6. Ressources allouées à l'objectif stratégique de la protection sociale, par objectif opérationnel

	Ressources du BO qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique (en dollars E.-U. constants de 2000-01)	Montant estimatif des dépenses extrabudgétaires
Objectif opérationnel		
3a Sécurité sociale	23 269 638	9 000 000
3b Conditions de travail	34 101 517	12 300 000
Total 2002-03	57 371 155	21 300 000
Total révisé 2000-01	58 128 262	19 643 000

106. Le présent tableau indique le total des ressources allouées à l'objectif stratégique de la protection sociale. La légère baisse du budget ordinaire (de moins de 2 pour cent) a trait à un ajuste-

¹ Document GB.279/7.

ment dans la composition des équipes multidisciplinaires en Afrique ainsi qu'à des changements proportionnels dans les services d'appui. La coopération technique devrait se développer notamment par l'intermédiaire du Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. D'autres activités de coopération technique devraient perdre de l'importance.

Travail décent

107. La protection sociale fait partie intégrante de la stratégie en faveur du travail décent. Le BIT s'attachera donc à sensibiliser l'opinion internationale à la nécessité d'améliorer les conditions sociales et de travail, sur la base des rapports nationaux et globaux. Cela suppose la compilation systématique des données sur la sécurité socio-économique et la sécurité des travailleurs et des études sur la mesure du travail décent.

108. Le BIT doit également démontrer que des politiques de protection sociale progressistes et le respect des normes internationales du travail pertinentes sont sources de valeur ajoutée plutôt que de coûts. A cet effet, il aidera les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à compiler et à utiliser l'information, en ce qui concerne notamment les meilleures pratiques aux niveaux des collectivités, des entreprises et des pays, et leur prêtera assistance dans le cadre de la coopération technique.

109. En plus des contributions spécifiques relevant de cet objectif stratégique, d'autres initiatives intersectorielles sont prévues:

- avec le secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, on utilisera la coopération technique et la recherche sur ces sujets pour renforcer la promotion et l'application des conventions pertinentes sur la sécurité et la santé au travail et les conditions de travail;
- avec le secteur de l'emploi, l'objectif sera de veiller à ce que les politiques et programmes de promotion de l'emploi soient sous-tendus par des systèmes de protection sociale adéquats, ce qui suppose notamment:
 - ◆ des conditions de travail appropriées, associant productivité et sécurité dans les petites et moyennes entreprises;
 - ◆ une couverture sociale suffisante pour les travailleurs des micro et petites entreprises;
 - ◆ des liens pertinents entre les politiques du marché du travail et les politiques de sécurité sociale;
 - ◆ l'élaboration de politiques efficaces de migrations pour l'emploi et de protection des travailleuses migrantes vulnérables;
 - ◆ la collecte et l'analyse des données sur la sécurité et la flexibilité des marchés du travail;
 - ◆ un effort de sensibilisation aux répercussions du VIH/SIDA sur la main-d'œuvre et le lieu de travail;
- avec le secteur du dialogue social:
 - ◆ mise au point de programmes sur le VIH/SIDA avec la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs et les administrations du travail;
 - ◆ actions conjointes en matière de sécurité et santé au travail, axées sur des secteurs clés – mines, bâtiment, foresterie, chimie, agriculture;
 - ◆ étude du rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'amélioration des conditions de travail dans les petites entreprises et les entreprises de taille plus importante;
 - ◆ activités avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour étendre la couverture sociale dans le secteur informel.

Objectif opérationnel 3a: Sécurité sociale

Les Etats Membres élargissent la portée de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris au secteur informel et aux travailleurs pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour lutter contre les effets préjudiciables de l'insécurité socio-économique.

Le **programme focal sur la sécurité socio-économique** soutient la recherche et les programmes concernant les mesures novatrices qui permettent aux Etats Membres, aux partenaires sociaux et à d'autres d'élaborer des politiques et programmes de sécurité sociale et économique ou d'améliorer les politiques et programmes existants, en mettant l'accent sur les défavorisés et les pauvres.

Une grande partie de ce programme, qui relève de l'indicateur 3a.3, sert de base aux activités menées dans le cadre de l'objectif opérationnel 3a.

Indicateur 3a.1

Etats Membres qui adoptent des systèmes volontaires ou publics, y compris en améliorant les systèmes de sécurité sociale existants, pour en faire bénéficier des catégories de population qui en étaient exclues.

Cible

20 Etats Membres.

Stratégie

110. Le budget ordinaire soutient ce programme tandis que des fonds extrabudgétaires permettent de financer des activités pratiques importantes, notamment par le biais du programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) et du programme spécial d'extension de la protection sociale. Au cours de l'exercice 2002-03, 15 systèmes facultatifs et cinq régimes bénéficieront de services intégrés de recherche et conseil. L'objectif sera de renforcer la capacité des régimes publics de sécurité sociale, de sorte qu'ils soient en mesure d'assurer une protection à un plus grand nombre de personnes; de promouvoir et de soutenir l'élaboration de régimes facultatifs communautaires et de trouver des moyens novateurs d'étendre la couverture sociale en utilisant les liens entre les systèmes publics et les initiatives à fondement communautaire. L'accent sera mis tout spécialement sur les soins de santé, le chômage et l'extrême pauvreté.

111. Le BIT analysera également les efforts qui sont faits pour étendre les régimes de protection sociale et tirera parti de ces expériences pour promouvoir d'autres actions du même genre ailleurs. Des partenariats stratégiques seront formés avec des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'avec des ONG, afin de promouvoir l'extension de la protection et une administration plus efficace des régimes de sécurité sociale. Le programme STEP jouera un rôle central en facilitant l'accès des travailleurs du secteur informel aux soins de santé par le biais des régimes communautaires. Si des fonds extrabudgétaires supplémentaires étaient dégagés, on pourrait, avec 8 millions de dollars, étendre le programme STEP à l'Afrique orientale et australe, à l'Amérique centrale et à certaines régions d'Asie, en insistant plus particulièrement sur les besoins des femmes, des enfants, des travailleurs à domicile et des travailleurs ruraux.

Indicateur 3a.2

Etats Membres qui prennent des mesures pour améliorer l'architecture financière et la gestion de leurs régimes et systèmes nationaux de sécurité sociale.

Cible

15 Etats Membres.

Stratégie

112. L'OIT financera de plus en plus les activités liées à cette cible, qui reste inchangée par rapport à 2000-01, les mécanismes de recouvrement des coûts au cas par cas permettant de compenser la baisse des ressources extrabudgétaires. Deux autres priorités sont à mentionner. La première est l'établissement de rapports globaux sur l'efficacité et l'efficience des régimes nationaux de protection sociale dans le cadre du programme en faveur du travail décent. La deuxième est la mise au point de méthodes d'évaluation rapide de l'impact du VIH/SIDA sur les régimes de protection

sociale. Des analyses quantitatives seront effectuées dans un certain nombre de pays afin que les mandants prennent conscience des coûts économiques de cette pandémie. D'autres analyses quantitatives de ce genre viendront appuyer les activités du Bureau portant sur l'égalité entre hommes et femmes, les migrations, l'extension de la protection sociale et la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale.

113. L'aide de l'OIT aux Etats Membres prendra diverses formes: diagnostics, conseil, renforcement des capacités, et aussi aide directe en cas de crise sociale ou de problème de gestion, ou pour répondre à des demandes précises émanant des gouvernements, des institutions de sécurité sociale ou des partenaires sociaux. L'analyse des dépenses et de la performance sociales nationales, compte tenu de son utilité pour éclairer les décisions à prendre, restera une composante majeure de l'assistance. Les capacités nationales de planification et de gestion de la protection sociale seront renforcées dans le cadre d'un projet de formation de grande envergure (QUA-TRAIN), qui vise à transférer des connaissances et des méthodes aux planificateurs financiers des pays en développement.

114. Si des fonds extrabudgétaires supplémentaires étaient dégagés, on pourrait, avec 2 millions de dollars, essayer un moyen de combler un déficit important de protection sociale. Le BIT veut explorer et analyser le concept de fonds de solidarité sociale mondiale, qui pourrait s'appuyer sur la solidarité du monde industrialisé avec le monde en développement. Ce fonds financerait des filets de sécurité sociale de base dans des pays économiquement trop fragiles pour assumer le coût de programmes efficaces de protection sociale élémentaire (par exemple pour les familles touchées par le SIDA ou pour les orphelins du SIDA). Ce fonds pourrait aussi servir à améliorer la gestion des affaires sociales dans ces pays.

115. On pourrait aussi, avec un financement extrabudgétaire supplémentaire de deux autres millions, créer un fonds autorenouvelable de services actuariels. Les pays à bas revenus pourraient puiser dans ce fonds pour payer les services consultatifs professionnels du BIT dont ils ont besoin pour renforcer la gestion financière et l'administration de leurs régimes de protection sociale, mais qui ne peuvent être financés par le budget ordinaire de l'OIT, ni par celui de ces régimes. Le remboursement interviendrait une fois que ces systèmes seraient devenus plus stables ou par le biais des régimes ayant déjà atteint un certain équilibre.

Indicateur 3a. 3

Etats Membres dans lesquels des données sont produites et utilisées pour élaborer des stratégies et des mesures visant à combattre l'insécurité économique et sociale.

Cible

12 Etats Membres.

Stratégie

116. Le BIT réalisera des travaux de recherche et des études sur l'étendue, la structure et la couverture des régimes de sécurité socio-économique de certains pays, et analysera les répercussions sur les groupes de population qui n'en bénéficient pas. Ces informations lui permettront de mieux remplir son rôle de sensibilisation et de mieux conseiller les mandants et les aider à appliquer largement des politiques et pratiques de sécurité socio-économique.

Objectif opérationnel 3b: Conditions de travail

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé au travail ainsi que les conditions de travail, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Le **Programme focal sur la sécurité au travail et la santé et sur l'environnement (SafeWork)** vise à améliorer les politiques et programmes de prévention tels que l'application volontaire de systèmes de gestion de la sécurité et de la santé, la promotion de la santé des travailleurs et les questions d'environnement dans le monde du travail. Ces efforts visent à encourager l'observation des normes de l'OIT. Il s'agit d'étendre la protection et de montrer que la sécurité finit toujours par payer.

Une grande partie de ce programme, qui sera évalué en 2002-03, relève des indicateurs 3b.1 et 3b.2.

Indicateur 3b.1

Etats Membres dans lesquels les mandats renforcent leur capacité en matière de sécurité et de santé au travail en ratifiant et en appliquant les normes de l'OIT, et en se servant de codes, de guides, d'outils et de méthodes statistiques et d'information sur la sécurité et la santé.

Cible

40 Etats Membres.

Stratégie

117. Contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail fait partie des rôles de premier plan de l'OIT. La décision prise par le Conseil d'administration d'axer sur la sécurité et la santé au travail les travaux portant sur une approche intégrée de l'action normative témoigne de la priorité donnée à ce domaine. Les débats de la session de 2003 de la Conférence devraient déboucher sur un programme d'action concernant l'élaboration de normes sur la sécurité et la santé au travail et alimenter la réflexion sur les mesures à prendre pour renforcer l'impact de ces normes. Simultanément, on continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs opérationnels.

118. L'objectif pour 2002-03 sera atteint grâce à une stratégie qui repose sur la promotion des normes de l'OIT et sur les connaissances, la sensibilisation et les normes «douces» du type directives et recueils de directives pratiques. Des campagnes de promotion suivront l'adoption attendue, en 2001, d'une nouvelle norme de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, et de directives sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et sur l'enregistrement et la notification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

119. Des activités de renforcement des capacités viseront à améliorer l'efficacité des services d'inspection de certains pays. Avec la collaboration des bureaux extérieurs, les services techniques et consultatifs appuieront, dans certains pays, les efforts tripartites déployés pour revoir et renforcer les systèmes nationaux de sécurité et de santé. Ce soutien permettra d'améliorer le cadre général, de renforcer les capacités d'analyse nationales et la gestion des connaissances et de créer des dispositifs modernes d'information, de mise en réseau et de formation, ainsi que d'autres mécanismes d'appui. Le BIT s'efforcera également d'intégrer les questions de sécurité et de santé au travail dans des thèmes plus larges tels que l'environnement, la promotion de la santé des travailleurs, le VIH/SIDA, et la culture et la gestion d'entreprise.

120. Si des fonds extrabudgétaires supplémentaires étaient dégagés, on pourrait réserver quelque 5 millions de dollars pour aider les Etats Membres à réviser les codes et règlements de sécurité, à renforcer les services d'inspection nationaux, à fournir aux entreprises et aux syndicats des informations faciles à utiliser, et à préparer et analyser des statistiques sur la sécurité et la santé au travail.

Indicateur 3b.2

Etats Membres dans lesquels des programmes d'action nationaux sont lancés pour certaines industries et certains agents dangereux.

Cible

8 Etats Membres.

Stratégie

121. La cible pour cet indicateur restera au même niveau qu'en 2000-01. La stratégie de l'OIT continuera de s'appuyer sur la collecte de données, l'analyse et la diffusion de méthodes concrètes, de bonnes pratiques et de moyens d'étendre la protection aux personnes non couvertes qui travaillent dans des secteurs d'activité ou avec des agents dangereux. Le BIT fournira une assistance technique aux Etats Membres qui s'efforceront de mettre en place des programmes d'action nationaux ou de renforcer les programmes existants, qu'il s'agisse de programmes généraux, de programmes sectoriels – mines, bâtiment, agriculture – ou de programmes axés sur des problèmes précis comme la sécurité chimique, l'amiante ou la silicose.

122. Si des fonds extrabudgétaires supplémentaires étaient dégagés, on pourrait réserver environ 2 millions de dollars pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre les programmes d'action nationaux et à étendre la portée de ces programmes.

Indicateur 3b.3

Etats Membres dans lesquels les institutions locales utilisent les outils et les méthodes de l'OIT en vue d'améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises et le secteur informel de l'économie.

Cible

8 Etats Membres.

Stratégie

123. Les travaux seront axés sur les services techniques et consultatifs fournis par divers secteurs au siège et sur le terrain afin d'aider les mandants à créer des bases de données nationales sur l'amélioration des conditions de travail et les meilleures pratiques. De nouveaux outils et modules seront mis au point dans le cadre du programme WISE (programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises) afin de permettre à des institutions, à des organisations d'employeurs et de travailleurs et à des Etats Membres d'adopter des programmes efficaces pour améliorer les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises. Ce programme fera l'objet d'une évaluation en vue de déterminer comment l'adapter aux micro-entreprises et au secteur informel et comment assurer une durabilité plus grande. Le programme WIND (amélioration du travail dans le cadre du développement local), qui vise à améliorer les conditions de travail des petits exploitants agricoles et de leurs familles et des travailleurs du secteur informel rural, sera perfectionné en vue de son utilisation à l'échelle internationale, après une mise à l'essai dans un certain nombre de pays.

124. Compte tenu du succès rencontré par le programme WISE, 3 millions de dollars supplémentaires, de source extrabudgétaire, pourraient lui être consacrés, dont un million pour tester un nouveau programme destiné aux exploitants de l'agriculture de subsistance, au secteur informel et aux petites entreprises d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Indicateur 3b.4

Etats Membres qui ont ratifié et appliquent les normes de l'OIT sur le travail et la famille, la protection de la maternité et le temps de travail, et dans lesquels des données pertinentes sur ces questions sont produites et utilisées pour la formulation des politiques.

Cible

15 Etats Membres.

Stratégie

125. Le nombre cible d'Etats Membres passera de 10 à 15 et ce, pour une grande part, grâce à la dynamique créée, pendant la période biennale 2000-01, par la protection de la maternité et les travaux antérieurs sur le travail et la famille.

126. La ratification et l'application de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, seront, pour cet indicateur, une priorité spécifique. Dans le cadre des actions de sensibilisation, le BIT s'attachera à mieux faire connaître aux mandants les avantages économiques et sociaux de cette norme et des normes apparentées, et renforcera les liens avec ses mandants, les groupes de femmes, les ONG, l'OMS, l'UNICEF et d'autres organisations.

127. Le BIT analysera et diffusera des informations pertinentes sur la durée du travail, les formes atypiques d'organisation du travail et sur le travail et la famille grâce à une nouvelle base de données intégrée. Une collaboration intersectorielle sera nécessaire pour améliorer les mécanismes de saisie des données ayant trait aux formes de travail atypiques dans les enquêtes sur la main-d'œuvre. Les résultats de ces analyses devraient aider les Etats Membres à réviser leur législation du travail, à élaborer de nouvelles politiques qui tiennent mieux compte des pratiques de travail actuelles dans l'entreprise. Le BIT pourra aussi les exploiter pour ses travaux sur les moyens d'étendre la protection aux travailleurs, toujours plus nombreux, qui se trouvent dans ces situations.

128. Si 3,5 millions de dollars supplémentaires pouvaient être dégagés hors budget, le BIT pourrait s'employer, d'une part, à améliorer la protection de la maternité dans huit pays d'Afrique australe, notamment en obtenant la ratification de la convention n° 183 par au moins deux Etats Membres et, d'autre part, à étendre les enquêtes et les études sur différentes formes d'organisation du travail, ce qui devrait avoir un impact sur 15 à 20 autres pays.

Indicateur 3b.5

Etats Membres qui adoptent des politiques et programmes pour l'égalité de traitement et contre la traite de la main-d'œuvre immigrée.

Cible

8 Etats Membres.

Stratégie

129. Cette cible restera la même qu'en 2000-01, le financement par l'OIT étant stable. Le BIT continuera à identifier et à mettre en évidence des formes d'emploi des travailleurs migrants basées sur l'exploitation. Dans certains pays, les partenaires tripartites seront associés à ces travaux, qui devraient permettre de trouver des solutions locales, ainsi que des mesures et des moyens efficaces pour faire bénéficier les travailleurs migrants de la législation nationale sur la protection du travail. Ces travaux devraient apporter une contribution à la campagne mondiale contre le racisme et à la lutte contre la traite internationale des femmes à des fins de prostitution.

130. La diffusion d'informations sera une des priorités de l'OIT, et les meilleures pratiques au niveau de l'entreprise, ainsi que les lois et programmes modèles visant à combattre la discrimination dans l'emploi à l'égard des travailleurs migrants, feront l'objet de travaux plus importants. Ces informations seront diffusées sur un site Internet détaillé et dans des publications. Il sera fait appel à des ressources extrabudgétaires pour financer des études relatives aux effets de la mondialisation et de l'expansion de la «nouvelle économie» sur les flux migratoires. Ces travaux pourraient servir de base à l'élaboration d'une politique dans des domaines aussi divers que l'immigration et la mise en valeur des ressources humaines ou les stratégies de libéralisation du commerce et d'ajustement structurel.

Indicateur 3b.6

Etats Membres ayant intégré dans leurs plans de lutte nationaux contre le VIH/SIDA une composante liée au monde du travail et des initiatives concernant le lieu de travail, en collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT.

Cible

20 Etats Membres.

Stratégie

131. C'est un nouveau domaine d'action de l'OIT, qui réagit ainsi au problème mondial de la pandémie du VIH/SIDA. En 2002-03, on devrait voir augmenter sensiblement le soutien extra-budgétaire au nouveau programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Ces ressources permettront au BIT de répondre aux demandes d'assistance émanant d'une vingtaine d'Etats Membres, essentiellement des Etats africains.

132. La stratégie de l'OIT consiste à sensibiliser les partenaires sociaux, et à tenter d'obtenir d'eux soutien et engagement politique en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail en les aidant à se doter de plans d'action nationaux plus efficaces. Plus précisément, le BIT appuiera les Etats Membres qui s'efforcent de mettre au point et de tester une méthode de collecte d'informations et d'analyse des tendances. Un cadre éthique et juridique fondé sur les normes de l'OIT sera mis au point pour traiter les problèmes de la discrimination et de l'exclusion sociale sur le lieu de travail et définir les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs. Pour faciliter l'utilisation de ce cadre au niveau de l'entreprise, on encouragera l'application de directives pratiques se présentant sous la forme d'un recueil de directives pratiques de l'OIT concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Grâce à la coopération technique, les ministères du Travail, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les acteurs du secteur informel pourront mieux lutter contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail en adoptant des politiques et des programmes de prévention, de soins et de soutien. Afin d'assurer un renforcement durable des capacités, un volet important du programme de l'OIT sera consacré à mieux faire connaître les effets économiques et sociaux et les répercussions sur le travail de la pandémie, au niveau national et aux niveaux de l'entreprise et de la collectivité.